



QU'EST-CE QU'UNE SCIC ?

→ UN MODÈLE ÉCONOMIQUE INNOVANT

Une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, a pour objet « la production ou la fourniture de biens ou de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ».

- **une Société commerciale** : sous la forme juridique de Société par Actions Simplifiées (SAS), Habitée est soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.
- **Coopérative** : principe d'un homme = une voix dans les collèges de vote quelle que soit la part de détention du capital. La valeur nominale de la part sociale est invariable, 100% du résultat de l'entreprise est affecté aux réserves (peu ou pas de distribution de dividendes) pour consolider les fonds propres de la structure et ainsi réinvestir dans d'autres opérations immobilières.
- **d'Intérêt Collectif** : les associés sociétaires d'Habitée se retrouvent autour d'un objet commun en organisant une dynamique permettant d'associer toutes personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public (collectivités, SEM, EPFL,...)



COMMENT DEVENIR SOCIÉTAIRE ?

→ RIEN DE PLUS SIMPLE

Il suffit de remplir un bulletin de souscription. Je dois prendre au minimum une part sociale. Mon inscription sera effective après l'approbation de l'assemblée Générale.



Habitat éthique et écologique



43 rue des Hérideaux - 69008 LYON | 04 78 01 58 03 | contact@habiteescic.com | www.habiteescic.com
SCIC Habitée SAS au capital variable | SIRET : 831 840 111 00015

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 074-200054138-20241002-DEL_2024_IX_148-DE



HABITÉE

Devenez sociétaire



DES SOCIÉTAIRES ENGAGÉS DANS UN PROJET COMMUN

Habitée réunit l'ensemble des acteurs d'une opération de promotion immobilière.



Pourquoi devenir Sociétaire ?

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

La SCIC est historiquement ancrée dans l'économie sociale et solidaire parce que son objet repose sur l'intérêt collectif, lui-même visant l'utilité sociale.



→ Un statut

- Un promoteur immobilier coopératif est une société de personne et non une société de capitaux.
- Son capital appartient à des clients qui ont acheté des parts, nommées «parts sociales». On nomme ces clients «sociétaires».



→ Une finalité

- Satisfaire les besoins de ses clients sociétaires et contribuer au développement de son territoire.
- Une finalité à des fins inclusives avec une lucrativité limitée.



→ Une gouvernance

- Démocratique : par un droit de vote en assemblée générale (un homme = une voix dans son collège de vote).
- Transparente : par un droit de regard quant à la gestion financière de la société.



→ Une économie réelle

- L'ensemble du résultat de l'entreprise est mis en réserve pour être intégralement réinvesti sur d'autres opérations.



→ La co-construction

- La coopérative est un lieu de partage du savoir.
- Elle permet la mise en commun de l'expertise des administrateurs.
- Elle permet de garantir l'intérêt collectif dans la réalisation du projet.

ÊTRE SOCIÉTAIRE, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

Avec l'esprit coopératif, j'agis vraiment. En ma qualité d'acquéreur ou de futur acquéreur d'un logement Habité, j'ai la possibilité de devenir sociétaire dans le collège de vote qui m'est réservé.



Co-acteur



Un droit de vote
Un Homme = Une voix



S'impliquer



Une meilleure connaissance de votre promoteur



Des informations sur nos actions



Votre avis pris en compte



Des rencontres privilégiées

ET ÇA IMPLIQUE QUOI ?

Être sociétaire me permet de bénéficier d'avantages sans aucun engagement juridique et sans aucune responsabilité financière.

